



Durée

1 jour

Publics

- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

- Bonnes connaissances comptables et d'informations financières
- Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes. Devis sur demande.

Le règlement ANC 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique depuis le 1er janvier 2020. Nous vous proposons une formation adaptée en vue de maîtriser les principaux points de ce règlement..

Nous aborderons également le règlement ANC 2019-04 qui le complète de dispositions applicables aux personnes morales gestionnaires d'établissements ayant une activité à caractère social ou médico-social.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les règles introduites par les règlements ANC 2018-06, 2019-04 et 2022-06 et leurs particularités
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, plan de comptes



Contenu de la formation

1. Présentation des règlements ANC 2018-06, 2019-04 et 2022-06

- Rappel de la hiérarchie des textes comptables
- Champ d'application
- Comptabilisation des changements de méthode

2. Ressources publiques

- Subventions d'exploitation
- Concours publics
- Subventions d'investissement

3. Ressources privées

- Contributions financières
- Legs et donations

4. Fonds dédiés

- Définition et ressources éligibles
- Fonds dédiés finançant les investissements

5. Fonds propres

- Fonds propres mis à disposition de l'entité
- Affectation du résultat en ESSMS
- Résultat effectif
- Provisions réglementées

6. Contributions volontaires en nature

- Comptabilisation et valorisation
- Bénévolat, dons en nature de biens
- Réforme du compte de résultat

7. Présentation des comptes annuels

- Nouveautés actif-passif-compte de résultats-annexe